



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 mars 2017
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2017

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Audit et contrôle internes

Programme des Nations Unies pour le développement

Rapport sur l'audit et les investigations internes

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux du Bureau de l'audit et des investigations pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2016/13, le présent rapport inclut une opinion de l'auditeur, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, ainsi qu'une présentation concise des travaux menés pour établir l'avis et des critères retenus.

Le rapport répond aux demandes d'information formulées par le Conseil dans ses décisions antérieures, notamment sur l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne; un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne; des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle; un examen des procédures de recrutement; une présentation de l'évaluation des risques encourus par l'organisme (tous énumérés dans la décision 2015/13).

Il comprend les éléments suivants : les pertes financières identifiées à la suite d'investigations et les modes de recouvrement et les montants recouvrés (décision 2014/21); les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et les appréciations obtenues (décision 2013/24); les questions importantes concernant la divulgation des rapports d'audit interne (décision 2012/18); les enseignements tirés des audits conjoints et les fraudes constatées et les mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22); et les demandes de tout État non membre relatives à la divulgation de rapports antérieurs à 2012 (décision 2011/23).



La réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13; le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit, en revanche, est joint en appendice au présent rapport, conformément aux dispositions du document DP/2008/16/Rev.1.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter a) prendre note du présent rapport; b) exprimer son soutien constant à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD; et c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction | 4 |
| I. Assurance au PNUD | 4 |
| II. Divulgence des rapports d’audit interne | 9 |
| III. Effectifs et budget | 9 |
| IV. Principaux résultats des audits internes | 10 |
| A. Audits au siège | 10 |
| B. Audits des bureaux de pays | 11 |
| C. Audits d’activités financées par le Fonds mondial | 13 |
| D. Audits de projets | 15 |
| E. Audits interinstitutions | 16 |
| V. Suivi des recommandations formulées à l’issue des audits | 16 |
| VI. Examen des audits de projets d’exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales. | 17 |
| VII. Investigations. | 19 |
| VIII. Coordination avec le système des Nations Unies | 25 |
| IX. Services consultatifs et autres services d’audit. | 26 |
| X. Opinion. | 27 |
| Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration) | |
| 1. Charter of the Office of Audit and Investigations | |
| 2. Office of Audit and Investigations audit reports issued in 2016 pertaining to UNDP | |
| 3. Recommendations unresolved for 18 months or more | |
| 4. Summary of substantiated investigation cases in 2016, by type of allegation | |
| 5. Criteria supporting the Office of Audit and Investigations opinion | |
| Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d’administration) | |
| Annual report of the Audit and Evaluation Advisory Committee for 2016 (Rapport annuel de 2016 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation) | |

Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente ici au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation qu'il a menées durant l'année terminée le 31 décembre 2016. Le rapport renferme également des informations en réponse aux décisions du Conseil d'administration, comme indiqué ci-après.

I. Assurance au PNUD

Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

2. Le Bureau de l'audit et des investigations, dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en intensifier l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, tâches et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur.

3. Comme l'exige le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique suffisant au sein de l'organisme pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'organisme. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme qu'il a agi en toute indépendance et n'a subi en 2016 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

4. Le Bureau exécute un programme efficace d'assurance-qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2016 auprès de ses clients à l'issue des audits attestent de la satisfaction de ces derniers. Des évaluations externes de la qualité de ses travaux sont réalisées tous les cinq ans. La deuxième de celles consacrées à l'investigation s'est déroulée en 2015 et a conclu que le Bureau se conforme en tous points à ses politiques, principes et lignes directrices sous-jacents et fait preuve de professionnalisme et de maîtrise dans la conduite de ses investigations. La troisième évaluation externe de l'audit interne est prévue pour 2017. Dans l'intervalle, les évaluations internes effectuées en 2014-2015 et en 2016 ont montré une amélioration constante depuis la dernière évaluation externe.

5. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe élargi d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureau de contrôle), ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance depuis longtemps et d'autres questions d'audit qui revêtent une importance institutionnelle et présentent un risque potentiel pour le PNUD. Le Bureau a continué à tenir régulièrement des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'enquêtes.

6. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a continué de prêter conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi que, en 2016, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2016 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports trimestriels. Il s'est de plus penché sur les activités du Bureau en matière d'audit et d'investigation telles qu'exposées dans le rapport annuel de 2015 dont le Bureau a saisi le Conseil d'administration en 2016. Conformément à son mandat, le Comité s'est entretenu en privé avec le Directeur du Bureau lors de chacune de ses réunions périodiques en 2016.

Coordination avec les vérificateurs externes

7. Les vérificateurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont continué à faire fond sur les audits du Bureau de l'audit et des investigations, ainsi que sur ses études d'assurance qualité des audits réalisés par des entités tierces¹ concernant des projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales.

Base pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur

8. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques, le plan de travail annuel du Bureau pour 2016 a porté sur un ensemble cohérent de services, fonctions et activités au siège et aux niveaux régional et national; des projets exécutés directement; et des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le « Fonds mondial »). Après sa validation par le Comité consultatif sur les questions d'audit, le plan de travail annuel de 2016 a été approuvé par l'Administrateur. En 2016, le Bureau n'a rencontré aucune difficulté dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle nécessitant une information en temps voulu du Conseil d'administration, en application de la décision 2015/13.

Évaluation des risques encourus par l'organisme dans la préparation du plan de travail annuel (décision 2015/13 du Conseil d'administration)

9. Le Bureau a élaboré le plan d'audit 2016 après avoir effectué une évaluation des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence, dans le cadre du PNUD. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, en s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés et s'est fondé sur les résultats des modèles d'évaluation des risques. Il a consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le Programme soit audité comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à procurer une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

10. Le Bureau applique depuis 2006 une méthode d'évaluation des risques, qu'il affine et étoffe chaque année pour tenir compte de la diversité des composantes de

¹ Les audits effectués par des tiers s'entendent des audits qui ne sont effectués ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements sont menés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

sa mission d'audit. Différents modèles d'évaluation des risques ont été utilisés pour déterminer les audits applicables aux bureaux de pays, aux projets exécutés directement, aux programmes/projets du Fonds mondial ainsi qu'aux unités administratives au siège et au niveau régional. À la fin de 2015, le Bureau a affiné un modèle de risque global couvrant tous les aspects de la mission d'audit dans le cadre de l'établissement du plan de travail 2016.

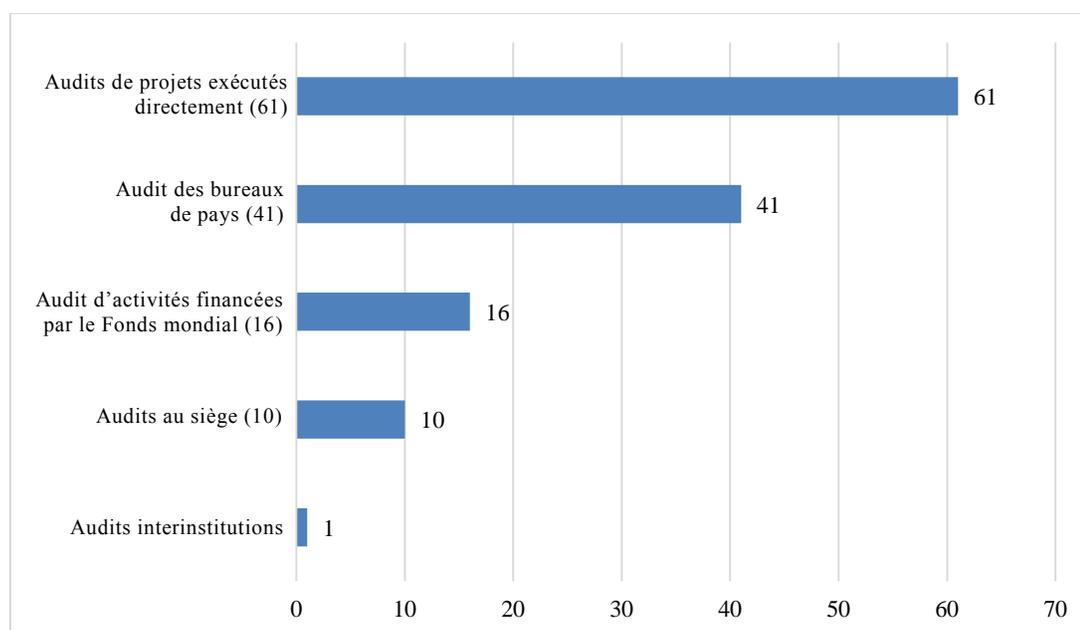
11. La méthode d'évaluation des risques a porté sur le processus d'évaluation des risques, depuis le recensement jusqu'à la mesure et au classement des risques. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés; les risques ont également été classés comme étant stratégiques, contextuels, politiques, opérationnels ou financiers, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. Le classement final des risques, qui détermine la fréquence des audits, peut être modifié à l'issue de consultations avec l'Administration. En général, les entités relevant de la catégorie à « très haut risque » sont contrôlées tous les deux ans, celles de la catégorie à « haut risque » tous les trois ans, celles de la catégorie à « risque moyen » tous les quatre ans et celles de la catégorie à « faible risque » tous les cinq à six ans.

Rapports d'audit publiés

12. En 2016, le Bureau a publié 129 rapports d'audit concernant le PNUD : 10 audits du siège; 41 audits de bureaux de pays; 16 audits de projets financés par le Fonds mondial (dont deux rapports de synthèse); 61 audits de projets exécutés directement; et 1 audit interinstitutions (voir fig. 1). Comme l'exigent les dispositions de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés en 2016 est donnée à l'annexe 2.

13. La plupart des rapports d'audit publiés en 2016, du fait qu'ils concernent des activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2015, rendent généralement compte de l'état des programmes et des travaux en 2015. Les 118 audits intéressant les bureaux de pays couvrent environ 3,2 milliards de dollars, soit 68 % des quelque 4,7 milliards que le PNUD a engagés hors siège. De plus, les audits réalisés par des entités tierces de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses se montant à 1,7 milliard de dollars.

Figure 1
Rapports d'audit publiés en 2016 (nombre et objet)

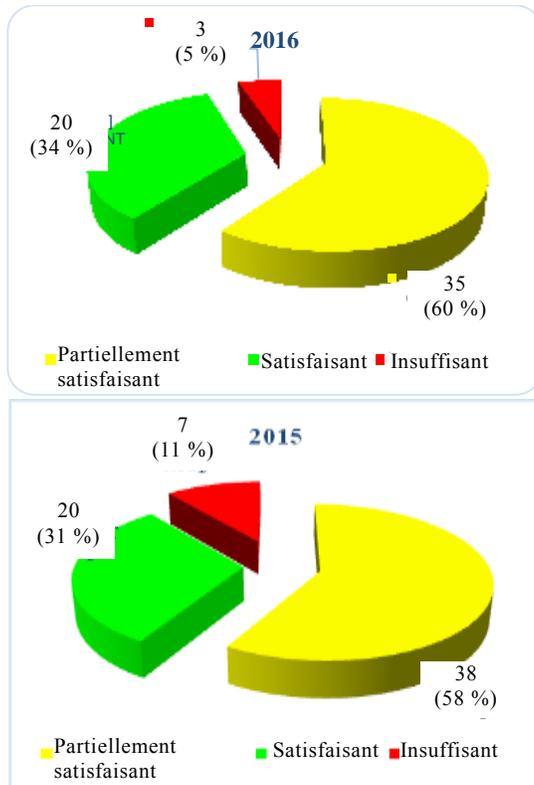


Notes d'audit

14. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une note globale, l'objet étant de jauger le caractère approprié et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas attribué de note aux audits de suivi, à la vérification purement financière des projets directement exécutés et aux rapports de synthèse portant sur plusieurs audits.

15. Sur les 129 rapports publiés, 71 ne se sont pas accompagnés d'une note globale. Sur les 58 rapports restants, 20 (35 %) portaient la note « satisfaisant » ; 35 (60 %) la note « partiellement satisfaisant » ; et 3 (5 %), la note « insuffisant » (voir fig. 2). En comparant les notes de 2016 à celles attribuées en 2015, on constate un chiffre stable pour les notes « satisfaisant », une légère augmentation des notes « partiellement satisfaisant » (2 %) et une diminution des notes « insuffisant » (6 %). Les rapports auxquels une note « insuffisant » avait été attribuée concernaient un processus du siège, un service du siège et un bureau de pays.

Figure 2
Répartition des appréciations globales en 2016 par rapport à 2015



16. Il existe deux types d’audits de projets exécutés directement : a) l’audit des comptes, qui permet de vérifier l’état des dépenses, l’état des immobilisations corporelles et la situation de trésorerie; et b) la vérification des comptes associée à l’audit des dispositifs de contrôle interne. Seuls les audits de comptes effectués par un cabinet de conseil donnent lieu à un rapport assorti d’une opinion sur les dépenses, les actifs et, le cas échéant, la trésorerie. Cette opinion ne prend pas la forme d’une opinion déterminée selon les critères du Bureau. Sur les 61 audits de ce type menés en 2016, 53 concernaient des projets exécutés directement par le PNUD et 8 des projets exécutés directement qui étaient liés au FENU. Sur les 53 audits de projets directement exécutés par le PNUD, 49 étaient uniquement des audits de compte pour lesquels les cabinets de conseil ont rendu 42 opinions sans réserve et 7 opinions avec réserve quant à l’état des dépenses de projet. Le montant net des anomalies financières signalées pour les projets ayant des opinions assorties de réserves s’élevait à 3,3 millions de dollars (0,8 % du total des dépenses s’élevant à 437,9 millions de dollars). Sur les 35 états des immobilisations corporelles vérifiés, 30 ont donné lieu à une opinion sans réserve et 1 à un refus de certifier. Les anomalies financières des états financiers ayant donné lieu à une opinion autre que sans réserve ou à un refus de certifier se chiffrent au total à 474 729 dollars.

II. Divulgence des rapports d'audit interne

17. En 2016, le PNUD a rendu publics 127 rapports d'audit interne; 6 d'entre eux, dans lesquels figuraient des éléments d'information sensibles, ont été partiellement remaniés). La page Web sur laquelle ces rapports sont publiés (<http://audit-public-disclosure.undp.org>) a été consultée 4 710 fois, un chiffre comparable à celui de 2015 (4 844 visites).

18. Conformément à la décision 2011/23, le Bureau informe le Conseil d'administration qu'aucune demande n'a été reçue en 2016 d'un État non membre, d'une organisation intergouvernementale donatrice et du Fonds mondial visant à accéder à des rapports d'audit divulgués avant le 1^{er} décembre 2012, date à laquelle la politique de divulgation des rapports d'audit interne a été mise en œuvre conformément à la décision 2012/8.

III. Effectifs et budget

19. Au 31 décembre 2016, le Bureau comptait 81 postes approuvés, dont 1 poste temporaire pour le Groupe du respect des normes sociales et environnementales. Deux postes ont été gelés jusqu'à nouvel ordre, ce qui porte à 79 le nombre de postes actifs en 2016, contre 80 en 2015. Ce chiffre ne comprend pas 4 postes financés par ONU-Femmes et 1 poste d'administrateur auxiliaire.

Processus de recrutement (décision 2015/13 du Conseil d'administration)

20. Sur ces 79 postes actifs, 75 postes étaient pourvus et les 4 autres vacants. Le recrutement pour trois des quatre postes vacants avait été achevé au 31 décembre 2016; les postes devaient en principe être pourvus d'ici à la fin du premier trimestre de 2017. Le processus de recrutement pour le quatrième poste vacant sera engagé en 2017. En 2016, le Bureau a, chaque trimestre, surveillé son taux de vacance de postes et la durée, en mois, de la vacance des postes. Il a réussi à atteindre un taux global de vacance de postes de 5 %, alors qu'il avait lui-même fixé à 7 % le niveau acceptable, et il a obtenu une moyenne de quatre mois pour la vacance des postes alors que la durée acceptable est de six mois.

Budget

21. En 2016, le Bureau disposait d'un budget approuvé global de 18,3 millions de dollars financé à partir des ressources de base et autres ressources. Au final, ce sont 17,1 millions de dollars que le bureau a reçus (voir fig. 3). La différence entre le budget approuvé et le montant reçu en 2016 de 1,2 million de dollars, soit 6,5 %, représente le montant mis en réserve par la direction du PNUD pour les dépenses et risques imprévus. Le montant mis en réserve n'a pas une incidence sensible sur les activités car les montants engagés pour couvrir les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles ont été inférieurs à ce qui a été inscrit au budget.

22. Outre ces 17,1 millions de dollars alloués, un montant total de 1,3 million de dollars au titre des frais d'audit directs a été imputé sur les budgets respectifs de chaque projet mis en œuvre directement qui a été audité en 2016.

Figure 3
Ressources du Bureau en 2016

| <i>(En millions de dollars des États-Unis)</i> | |
|---|-------------|
| Audit | 9,7 |
| Investigations | 5,5 |
| Gestion et appui | 1,8 |
| Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation | 0,1 |
| Total | 17,1 |

*Incidences des restrictions budgétaires sur le mandat de l'audit (décision 2015/13)
 du Conseil d'administration*

23. Dans l'ensemble, la capacité du Bureau de s'acquitter de sa mission de contrôle n'a pas été entravée de façon significative au cours de l'année.

IV Principaux résultats des audits internes

A. Audits au siège

24. Les 10 audits effectués au siège concernaient 2 services du siège, 6 fonctions institutionnelles, 1 programme et 1 projet (audit informatique). L'audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a donné lieu à une note « insuffisant ». Le rapport a recommandé des améliorations dans les domaines de la structure organisationnelle et de la gestion stratégique, des partenariats et de la mobilisation des ressources, des activités du programme et des projets, et des opérations, s'agissant principalement de l'administration des ressources humaines et des voyages. L'audit a également jugé que la gestion des fournisseurs par le PNUD était « insatisfaisante » et des mesures ont été recommandées pour corriger les déficiences de la procédure de sanction concernant les fournisseurs, du système décentralisé de gestion des fournisseurs, l'insuffisance des directives relatives aux procédures après la sélection des soumissionnaires et les lacunes dans le module de gestion des fournisseurs dans le système Atlas. L'audit des technologies de l'information et des communications a jugé le projet relatif à l'informatique en nuage satisfaisant; toutefois, il a recommandé d'améliorer la gestion des projets en s'attachant à appliquer la méthode approuvée initialement pour chaque projet et en veillant à la réalisation d'une évaluation des risques spécifiques.

Audits de gestion

25. Trois audits ont pris la forme d'un audit de gestion mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficacité des systèmes et des procédures.

26. L'audit du Bureau régional pour les États arabes a formulé des recommandations portant sur l'amélioration de la supervision du programme et des projets régionaux, le recrutement de personnel pour pourvoir les postes vacants et la qualité de l'appui opérationnel fourni aux bureaux de pays. L'audit de l'exercice de viabilité et d'efficacité financières du PNUD a conclu que, dans l'ensemble, l'exercice avait été mené en conformité avec les politiques et les besoins et était

efficace pour examiner la viabilité financière des bureaux de pays; il a recommandé l'introduction d'une nouvelle politique de gestion du changement. L'audit du système de gestion axée sur les résultats du PNUD a jugé les politiques et pratiques pertinentes « satisfaisantes » et a recommandé des mesures pour préciser les directives sur le concept et l'utilisation de la « théorie du changement » afin d'améliorer le processus d'évaluation de la qualité et d'accroître l'utilisation du MCARB-2 comme incitation à encourager des indications de bonne performance au niveau du bureau de pays.

27. Au total, les 10 rapports d'audit au siège ont donné lieu à 46 recommandations, dont 14 (30 %) ont été considérées comme hautement prioritaires.

B. Audits des bureaux de pays

28. Sur les 41 rapports d'audit de bureau de pays publiés en 2016, 40 ont concerné des audits de portée générale et 1 a porté sur l'audit d'une fonction particulière, la gestion financière. Les problèmes importants relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine ou sous-domaine d'audit dans la figure 4; ceux signalés dans au moins cinq bureaux sont considérés comme récurrents.

Figure 4

Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

(Présentés par sous-domaines assortis des problèmes les plus nombreux)

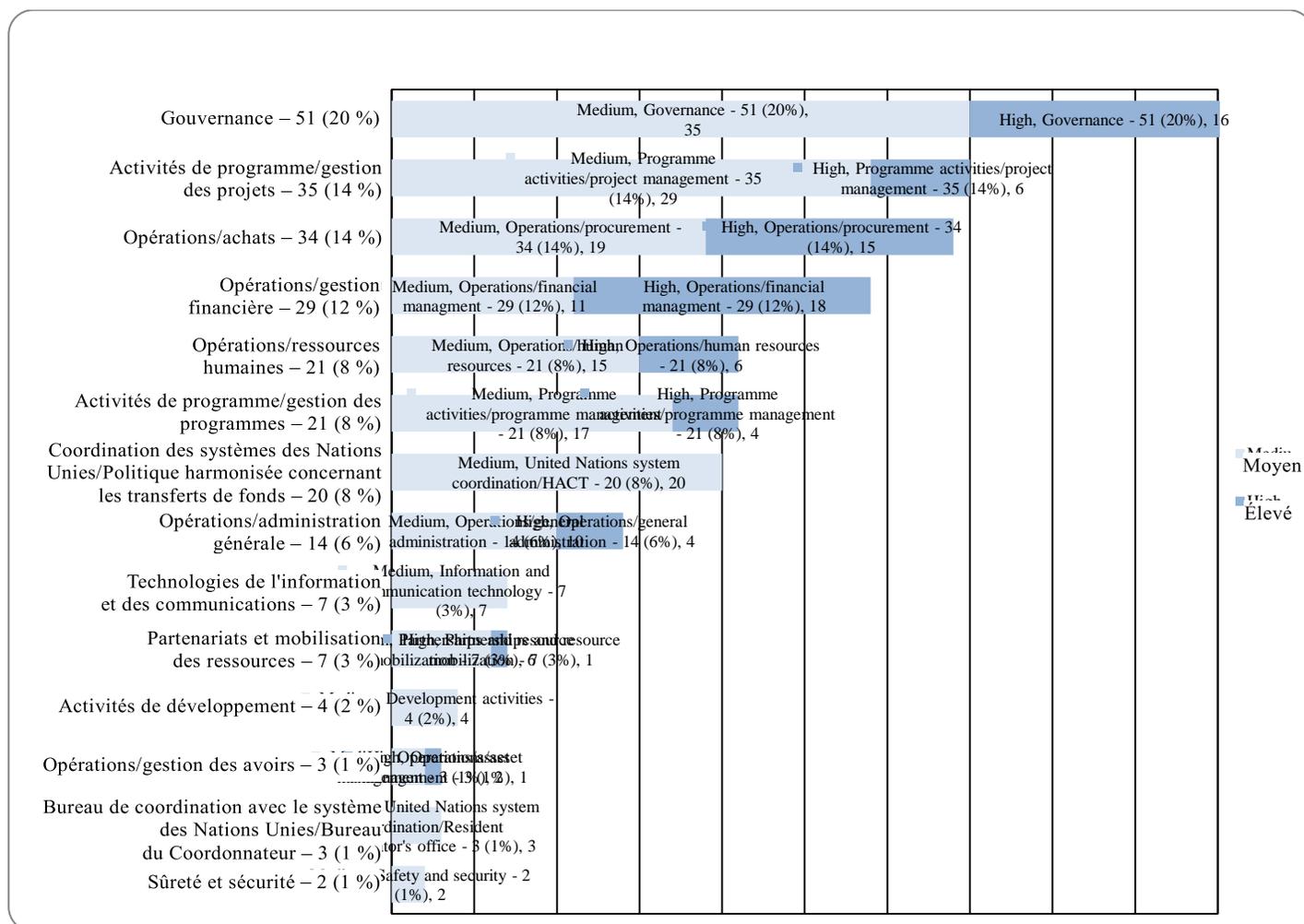
| <i>Domaine/sous-domaine d'audit</i> | <i>Problèmes récurrents relevés lors des audits</i> |
|-------------------------------------|---|
| Gouvernance et gestion stratégique | Viabilité financière du bureau menacée, principalement en raison du faible taux d'exécution du programme, de la baisse des réserves extrabudgétaires et des coûts opérationnels élevés* (15 bureaux) Structure organisationnelle inadaptée, manque de clarté dans la répartition des rôles et responsabilités, et incohérence des rôles et profils dans le système Atlas* (9 bureaux) |
| Opérations/gestion financière | Insuffisance des contrôles sur les avances en espèces, notamment retard dans la liquidation des avances en espèces, retards dans le recouvrement des coûts des services d'appui et contrôle insuffisant des paiements* (21 bureaux) |
| Opérations/achats | Faiblesses dans la gestion des achats, par exemple manque de transparence lors de l'évaluation des offres, absence de contrôle des fournisseurs avant la création des comptes fournisseurs, absence de justification pour la passation de marchés par entente directe, retards dans la planification des achats, non-présentation aux comités d'examen des marchés compétents, faible utilisation des demandes d'achat en ligne et inefficacité du contrôle des achats (19 bureaux) |

| <i>Domaine/sous-domaine d'audit</i> | <i>Problèmes récurrents relevés lors des audits</i> |
|--|---|
| | Mauvaise gestion des contrats individuels, s'agissant notamment des conditions de paiement, et de la définition des résultats escomptés et des objectifs intermédiaires* (5 bureaux) |
| Coordination avec le système des Nations Unies/Politique harmonisée concernant les transferts de fonds | Mauvaise mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, par exemple absence de macro et de microévaluations, défaut d'élaboration des plans d'assurance* (20 bureaux) |
| Activités de programme/gestion des projets | Insuffisances dans l'exécution des projets, y compris la faiblesse du suivi et de l'évaluation, retards dans l'élaboration des plans de travail annuels relatifs aux projets, niveaux de référence, indicateurs et cibles des projets mal définis* (18 bureaux) |
| Activités de programme/gestion des programmes | Mauvaise gestion des programmes, par exemple absence d'examen annuel des programmes de pays (10 bureaux) Absence de stratégie de mobilisation des ressources (5 bureaux) |
| Opérations/ressources humaines | Faiblesses dans la gestion des ressources humaines, notamment le non-achèvement de formations obligatoires du personnel, la gestion des résultats et les processus de développement, et insuffisance des contrôles dans le recrutement du personnel* (8 bureaux) Mauvaise gestion des contrats de louage de service, notamment l'engagement de personnes au titre de contrats de ce type pour s'acquitter de fonctions essentielles et le non-respect du guide du PNUD relatif à l'utilisation des contrats de louage de service (6 bureaux) |
| Opérations/technologies de l'information et des communications | Déficiences dans la gestion des technologies de l'information et des communications, telles que l'absence de mise à l'essai du plan de reprise après sinistre et une maintenance insuffisante des supports de stockage des données informatiques (7 bureaux) |
| Opérations/administration générale | Déficiences dans la gestion des voyages, notamment la soumission tardive des demandes de voyage et la non-présentation des pièces justificatives exigées pour les demandes d'autorisation de voyage et de remboursement des frais de voyage* (5 bureaux) |

* Problèmes également considérés comme récurrents en 2015.

29. Au total, ces audits ont donné lieu à 251 recommandations, dont 71 (28 %) ont été considérées comme hautement prioritaires (voir fig. 5).

Figure 5
Répartition des recommandations formulées en 2016 dans les rapports d'audit des bureaux de pays, par rang de priorité
 (Nombre total de recommandation : 251)



HACT: Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

C. Audits d'activités financées par le Fonds mondial

30. Seize rapports ont été publiés en 2016, 14 qui concernaient des subventions gérées par le PNUD en qualité de bénéficiaire principal et 2 qui étaient des rapports de synthèse sur la gestion de subventions allouées par le Fonds mondial à 10 bureaux de pays (4 en Afrique, 4 dans les États arabes, 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 1 dans la région Asie-Pacifique).

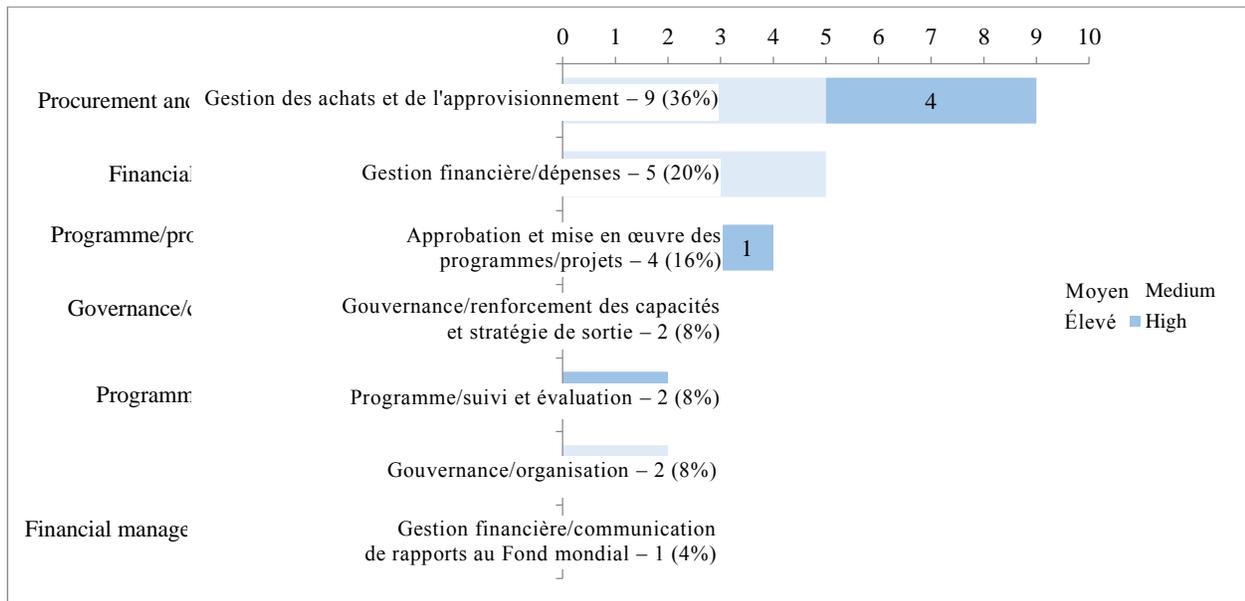
31. Les 14 rapports d'audit relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que principal bénéficiaire ont donné lieu à 25 recommandations (voir fig. 6), dont la

majorité (66 %) concernait les domaines suivants : a) gestion des achats et chaîne d’approvisionnement; b) gestion financière/dépenses et suivi et évaluation des programmes/projets. Les problèmes importants relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d’audit dans la figure 7.

Figure 6
Problèmes récurrents relevés lors des audits d’activités financées par le Fonds mondial

| Domaine/sous-domaine d’audit | Problèmes récurrents relevés lors des audits |
|--|--|
| Gestion des achats et de l’approvisionnement | Déficiences dans la gestion des stocks, notamment faiblesse du système d’information pour suivre et contrôler les produits pharmaceutiques et les niveaux de leurs stocks (4 bureaux) Absence d’essais des produits pharmaceutiques (2 bureaux) |
| Gestion des projets/suivi et évaluation | Lacunes en matière de gestion des projets, s’agissant notamment des processus de suivi et d’évaluation, du contrôle et de la gestion des fonds des projets (2 bureaux) |

Figure 7
Répartition des recommandations formulées dans les rapports d’audit d’activités financées par le Fonds mondial en 2016
 (Nombre total de recommandation : 25)



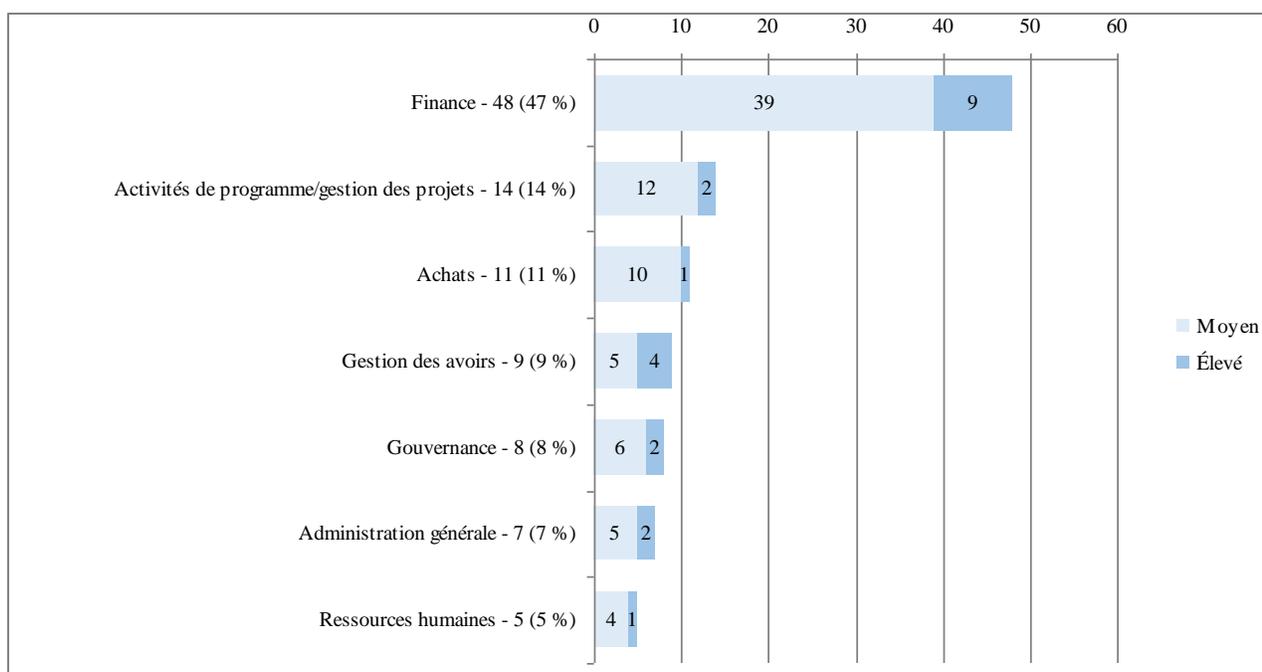
D. Audits de projets

32. Un projet exécuté directement par le PNUD peut être examiné dans le cadre de l'audit d'un bureau de pays ou faire à lui seul l'objet d'un audit, surtout si les montants en jeu sont élevés ou s'il présente un risque élevé. En 2016, 61 projets exécutés directement par le PNUD, représentant globalement des dépenses s'élevant à 464,4 millions de dollars, ont chacun fait l'objet d'un audit distinct. Sur ce nombre, 53, représentant globalement des dépenses s'élevant à 437,9 millions de dollars, ont été directement exécutés par le PNUD. Les huit autres projets ont été exécutés directement par le FENU.

33. Les audits des projets exécutés directement ont donné lieu à 102 recommandations (voir fig. 8), dont une part importante portait sur le domaine opérations/gestion financière (47 %), notamment la comptabilisation erronée et l'absence de pièces justificatives pour justifier les écritures comptables. La gestion des projets, les achats, la gestion des avoirs et la gouvernance sont d'autres domaines pour lesquelles un nombre important de recommandations ont également été formulées.

Figure 8

Répartition des recommandations formulées dans les rapports d'audit de 2016 concernant des projets exécutés directement par le PNUD, par rang de priorité
(Nombre total de recommandations : 102)



E. Audits interinstitutions

34. En 2016, le Bureau de l'audit et des investigations a publié un rapport interinstitutions, fruit des travaux menés conjointement et en coordination par les

services d'audit interne de plusieurs organismes des Nations Unies (Bureau des services de contrôle interne, FNUAP et UNOPS).

35. L'audit conjoint de l'arrangement relatif à la gouvernance du Fonds humanitaire commun pour le Soudan du Sud a débouché sur des recommandations visant à clarifier le rôle du Conseil consultatif du Fonds dans l'affectation de la réserve; à améliorer le partage des rapports d'évaluation des capacités et des rapports d'audit de projet dans le cadre du secrétariat technique commun du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUD; et à achever la mise en œuvre du processus de réduction des risques.

*Enseignements tirés des audits interinstitutions (décision 2011/22)
du Conseil d'administration*

36. Depuis 2009, le Bureau, se fondant sur les dispositifs d'audit convenus entre les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, a conduit des audits interinstitutions, auxquels il a participé. C'est ainsi qu'il a publié 18 rapports de ce type portant sur divers fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, sur l'initiative « Unis dans l'action » et sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. L'expérience a continué de montrer que la planification et la réalisation de ce type d'audit ainsi que la rédaction des rapports y relatifs prennent plus de temps que pour les autres audits, car il faut organiser des consultations et obtenir des éléments d'information des services d'audit interne et de l'équipe dirigeante des organismes concernés.

37. En 2016, le Bureau a effectué une méta-analyse des audits conjoints de l'initiative « Unis dans l'action », dont elle a communiqué les résultats aux représentants. L'analyse a établi que par nature les audits conjoints interinstitutions étaient coûteux et prenaient beaucoup de temps. Le Bureau prévoit d'introduire des mesures visant à accroître l'efficacité de la réalisation d'audits conjoints interinstitutions en 2017, notamment le recours accru à des audits parallèles plutôt qu'à des audits conjoints et l'amélioration de la sélection axée sur les risques et le ciblage des domaines d'audit.

V. Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits

38. Au 31 décembre 2016, 87 % des recommandations formulées à l'issue des audits avaient été mises en œuvre, un taux légèrement supérieur à celui atteint en 2015 (85 %). Ce taux porte sur l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 novembre 2016. Il est apparu que 17 recommandations n'étaient pas pleinement appliquées depuis 18 mois ou plus (voir la liste complète à l'annexe 3), ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2015, où cela avait été le cas de 50 recommandations. Les recommandations formulées à l'issue d'audits interinstitutions ne figuraient pas au nombre des recommandations en attente depuis longtemps, car le suivi de leur mise en œuvre suppose le concours d'autres organismes des Nations Unies et nécessite donc généralement des délais plus longs.

39. Quatre de ces 17 recommandations (soit 24 %) ont été déclarées hautement prioritaires. Trois des 17 recommandations concernant le Bureau des ressources humaines étaient en attente depuis au moins 24 mois. Cinq d'entre elles

concernaient les bureaux du PNUD en Guinée-Bissau, en Argentine, en Mauritanie et à Cuba (subventions du Fonds mondial) et les neuf autres avaient trait aux audits effectués au siège des politiques et procédures accélérées du PNUD, du Bureau des affaires juridiques et de la gestion des voyages.

40. Le taux d'application, au 31 décembre 2016, pour les recommandations énoncées dans les rapports d'audit publiés en 2016 s'établissait déjà à 54 % (supérieur aux 52 % dont il avait été fait état au 31 décembre 2015), ce qui indiquait que des mesures immédiates avaient été prises par la direction sur la plupart des problèmes signalés par le Bureau.

VI. Examen des audits de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales

41. Le Bureau examine les audits annuels des projets du PNUD exécutés au niveau national par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements. Les audits pour l'année financière 2015 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD. Les rapports d'audit devaient être soumis le 30 avril 2016. Au 31 décembre 2016, le Bureau avait reçu 894 rapports d'audit, et 8 rapports d'audit, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq et du Nicaragua, étaient encore en souffrance. Dans les cas de la République islamique d'Iran et de l'Iraq, les projets n'ont pas pu être vérifiés car les gouvernements de ces pays n'autorisent pas des entreprises privées à procéder à des audits de leurs institutions. Dans le cas du Nicaragua, les audits en souffrance n'ont pas été réalisés en raison d'une décision prise auparavant par le Gouvernement de suspendre toutes les activités de programme jusqu'à nouvel ordre.

Résultats de l'examen du Bureau de l'audit et des investigations

42. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de 435 des 894 rapports reçus, représentant 1,4 milliard de dollars, soit 82 % des dépenses auditées. Dans la majorité des cas, les auditeurs de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements ont jugé que les dépenses financières étaient correctement présentées et ont rendu une opinion sans réserve concernant 1,6 milliard de dollars (soit 95 %) sur des dépenses contrôlées s'élevant au total à 1,7 milliard de dollars.

43. Une lettre de synthèse appelant l'attention du bureau de pays sur les points qui appellent des améliorations a été adressée à chacun des 112 bureaux de pays qui avaient présenté un rapport d'audit. Le Bureau a attribué la note globale « satisfaisant » à 72 % (81 pays) des pays pour l'année financière 2015, contre 82 % pour l'année financière 2014; 21 % des pays (soit 23 pays) ont reçu une note globale « partiellement satisfaisant » contre 14 % en 2014; 7 % des pays (soit 8 pays) ont reçu une note globale « insatisfaisant » en 2015, contre 4 % en 2014 (voir fig. 9). La note globale reposait sur quatre critères : a) la fiabilité des contrôles internes existants; b) la suite donnée en temps voulu aux recommandations d'audit; c) le respect des prescriptions relatives à la portée de l'audit; d) l'administration en temps voulu de l'exercice d'audit. La note « insuffisant » a été attribuée principalement en raison de l'importance du montant net des anomalies financières, de la suite

insuffisante donnée aux observations d'audit et de la gravité des observations formulées dans les rapports.

Figure 9

Résultats de l'évaluation de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements

| Note | Note générale | | | |
|--|--|-------------|--|-------------|
| | Année financière 2015 (audits réalisés en 2016) | | Année financière 2014 (audits réalisés en 2015) | |
| | Nombre de pays | Pourcentage | Nombre de pays | Pourcentage |
| Satisfaisant | 81 | 72 | 89 | 82 |
| Partiellement satisfaisant | 23 | 21 | 15 | 14 |
| Insatisfaisant | 8 | 7 | 4 | 4 |
| Nombre total de bureaux de pays | 112 | 100 | 108 | 100 |

Principaux problèmes d'audit relevés lors des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements et mesures prises

44. Les rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements qui ont fait l'objet d'un examen approfondi comprenaient 1 430 problèmes, à la majorité desquels (73 %) un rang de priorité moyen a été attribué. Quarante-neuf pour cent des problèmes avaient trait à la gestion financière.

45. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations d'audit. C'est ainsi qu'il a constaté que, au 31 décembre 2016, 81 % des 1 430 problèmes recensés avaient fait l'objet de mesures adéquates.

Opinions d'audit exprimées et montant net des anomalies

46. Pour les rapports où les opinions exprimées étaient assorties de commentaires, le Bureau a chiffré que, pour l'année financière 2015, le montant net des anomalies financières représentait une surestimation de 8,5 millions de dollars, soit 0,5 % du montant total des dépenses vérifiées (1,7 milliard de dollars). Ce montant est légèrement supérieur à celui relevé en 2014 (6,1 millions de dollars). Ce montant net des anomalies est lié aux opinions assorties de commentaires concernant 79 projets dans 35 pays. Les réserves étaient dues principalement à des dépenses non justifiées (27 projets), des dépenses non couvertes (17 projets) ou la comptabilisation incorrecte d'avances ou de dépenses (15 projets).

Audits relatifs à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds

47. Pour l'année financière 2015, huit bureaux de pays (Bhoutan, Cabo Verde, Indonésie, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam) qui appliquent la politique harmonisée concernant les transferts de fonds avaient prévu de procéder aux audits financiers ou audits des procédures de contrôle interne requis concernant les partenaires d'exécution.

48. Au 31 décembre 2016, le Bureau avait reçu 30 des 49 rapports d'audit prévus et achevé l'examen de 21 rapports d'audit. Pour les rapports sur le contrôle interne, les auditeurs ont attribué la note « satisfaisant » à cinq rapports et la note « partiellement satisfaisant » aux huit autres. Les auditeurs ont émis une opinion sans réserve pour sept des rapports d'audit financier et une opinion avec réserve pour un, le montant net des anomalies financières s'élevant à 56 131 dollars.

VII. Investigations

49. En 2016, le Bureau a ouvert 205 nouveaux dossiers et reporté 204 dossiers de 2015, portant à 409 le nombre de dossiers ouverts.

50. Le Bureau a clos 233 de ces 409 dossiers en 2016. À la fin 2016, 176 dossiers ont été reportés à 2017 (voir fig. 10).

Figure 10

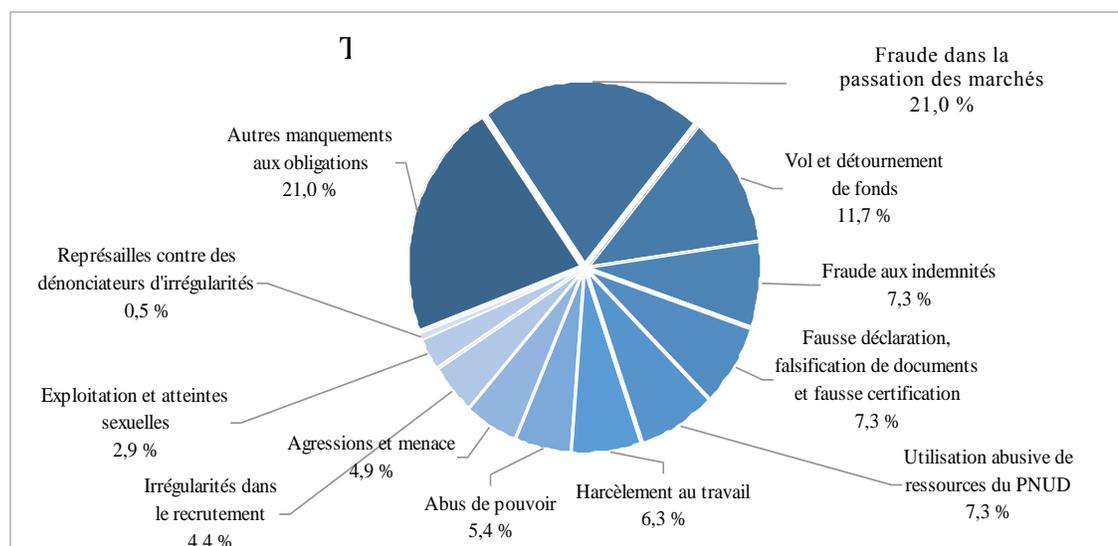
Volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations en 2015 et en 2016

| <i>Volume de travail</i> | <i>2015</i> | <i>2016</i> |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Dossiers reportés, au 1er janvier | 162 | 204 |
| Dossiers nouveaux | 370 | 205 |
| Total, dossiers en instance | 532 | 409 |
| Dossiers reportés classés | 114 | 128 |
| Dossiers nouveaux classés | 214 | 105 |
| Total, dossiers classés | 328 | 233 |
| Dossiers reportés, au 31 décembre | 204 | 176 |

Types de plaintes

51. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausse déclaration, falsification de documents et fausse certification, et fraude aux indemnités) représentaient 54,6 % des dossiers reçus par le Bureau en 2016, soit une diminution de 6,4 points de pourcentage par rapport aux 61 % enregistrés en 2015 (voir fig. 11).

Figure 11
Types de plaintes reçues en 2016



52. La région Afrique est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2016 (60), suivie de la région Asie-Pacifique (39), les États arabes (29), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (22) et l'Amérique latine et les Caraïbes (11). Le Bureau a reçu 7 dossiers du siège et 37 mettant en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres organismes des Nations Unies (voir fig. 12).

Figure 12
Dossiers reçus en 2016, par région

| | <i>Nombre de dossiers reçus</i> |
|---|---------------------------------|
| Afrique | 60 |
| Asie et Pacifique | 39 |
| Autres organismes des Nations Unies | 37 |
| États arabes | 29 |
| Europe et Communauté d'États indépendants | 22 |
| Amérique latine et Caraïbes | 11 |
| Siège | 7 |
| Total | 205 |

Traitement des dossiers

53. Sur les 233 dossiers classés en 2016, 75 (soit 32 % du nombre des dossiers dont l'examen a été mené à terme) l'ont été après l'évaluation initiale. Sur ces 75 dossiers, 68 ont été classés parce qu'il n'y avait pas des éléments de preuve d'irrégularités suffisants pour justifier une investigation ou que ces allégations ne

relevaient pas du mandat du Bureau, ou encore qu'une investigation ne se justifiait pas. Sept dossiers ont été renvoyés à d'autres bureaux afin que soient prises les mesures appropriées (voir fig. 13).

54. Les 158 autres dossiers ont été classés à l'issue d'une investigation qui, dans 66 cas (soit 42 %), a donné lieu à un rapport établissant une faute ou un autre manquement, soit 32 % de plus qu'en 2015 (50). Un rapport d'investigation peut être publié pour le classement de plus d'un dossier dans les cas d'inconduite où il y a plus d'un auteur, si bien que les 66 dossiers pour lesquels les allégations ont été confirmées en 2016 ont abouti à la publication de 60 rapports d'investigation. Pour les 92 autres dossiers, les allégations ont été jugées sans fondement et ils ont été clos après investigation (voir fig. 13).

55. À la fin de 2016, 15 affaires étaient encore en cours d'évaluation et 161 autres en cours d'investigation.

Figure 13
Issue des dossiers

| <i>Mesure prise</i> | <i>Nombre de dossiers en 2015</i> | <i>Nombre de dossiers en 2016</i> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Après évaluation</i> | | |
| Clos (enquête non justifiée) | 118 | 68 |
| Dossier renvoyé à d'autres bureaux du PNUD | 17 | 7 |
| Total | 135 | 75 |
| <i>Après investigation</i> | | |
| Clos (allégations sans fondement) | 143 | 92 |
| Clos (allégations fondées) | | |
| Dossier renvoyé au Service juridique | 13 | 23 |
| Dossier renvoyé au bureau de pays | 16 | 13 |
| Dossier renvoyé au Comité d'examen des fournisseurs | 15 | 25 |
| Dossier renvoyé à un autre organisme | 3 | 3 |
| Dossier renvoyé à un autre bureau du PNUD | 3 | 2 |
| Autre rapport d'investigation | – | – |
| Total partiel (allégations fondées) | 50 | 66 |
| Total, dossiers clos après investigation | 193 | 158 |
| Total, dossiers clos sur l'année | 328 | 233 |
| Rapports d'investigation publiés | 47 | 60 |
| Lettres d'observations envoyées | 31 | 15 |

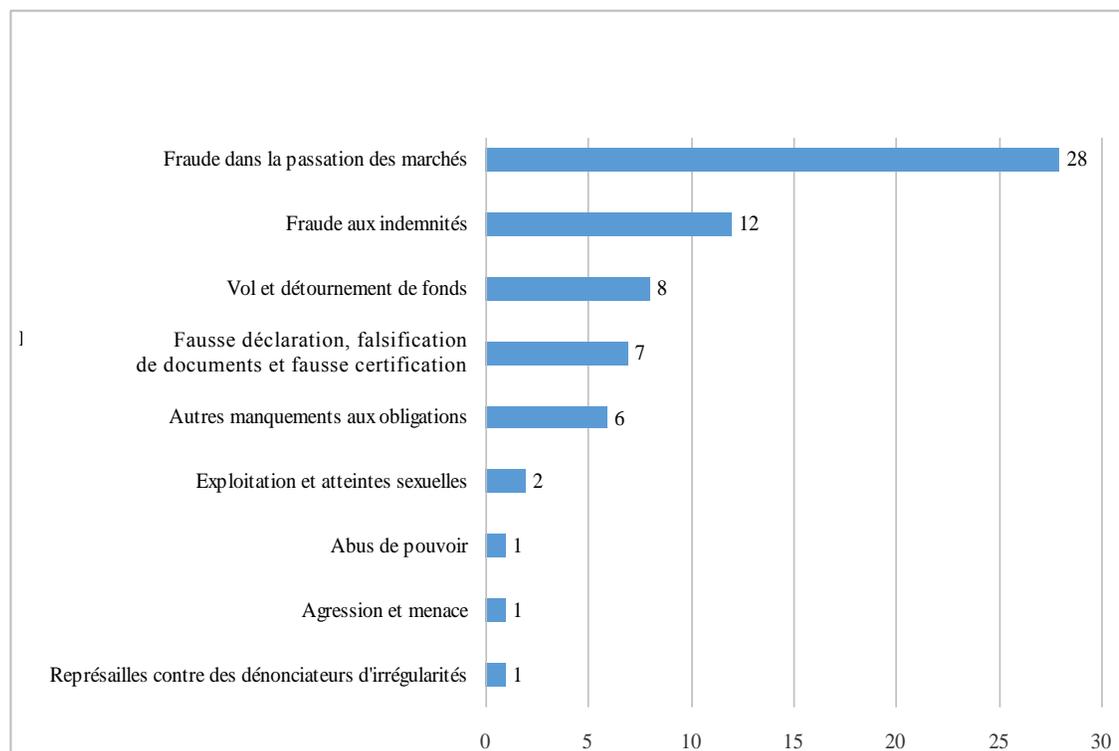
Dossiers reposant sur des allégations fondées

56. L'inconduite identifiée dans les 66 investigations reposant sur des allégations fondées était essentiellement la fraude dans la passation des marchés (28 cas, soit 42 %), la fraude aux indemnités (12 cas, soit 18 %), et le vol et le détournement de

fonds (8 cas, soit 12 %) (voir fig. 14). On trouvera à l'annexe 4 un récapitulatif des investigations reposant sur des allégations fondées en 2016, par type d'allégation.

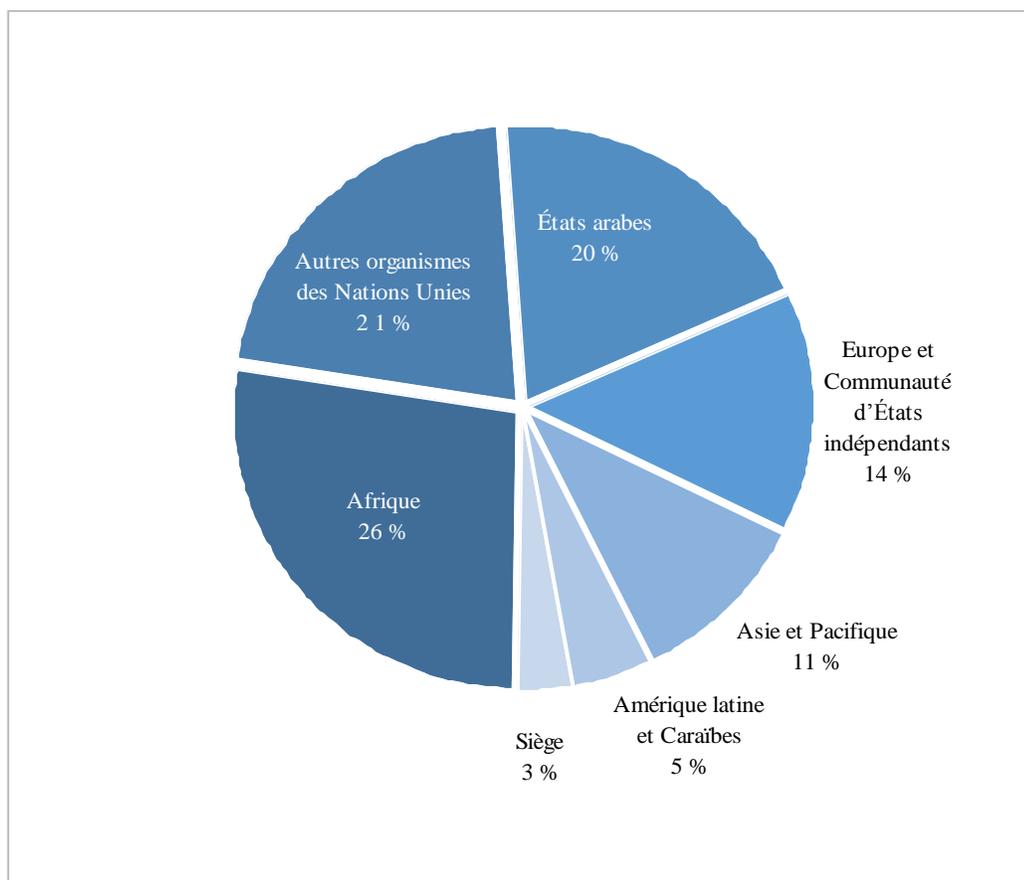
Figure 14

Dossiers reposant sur des allégations fondées en 2016, par catégorie



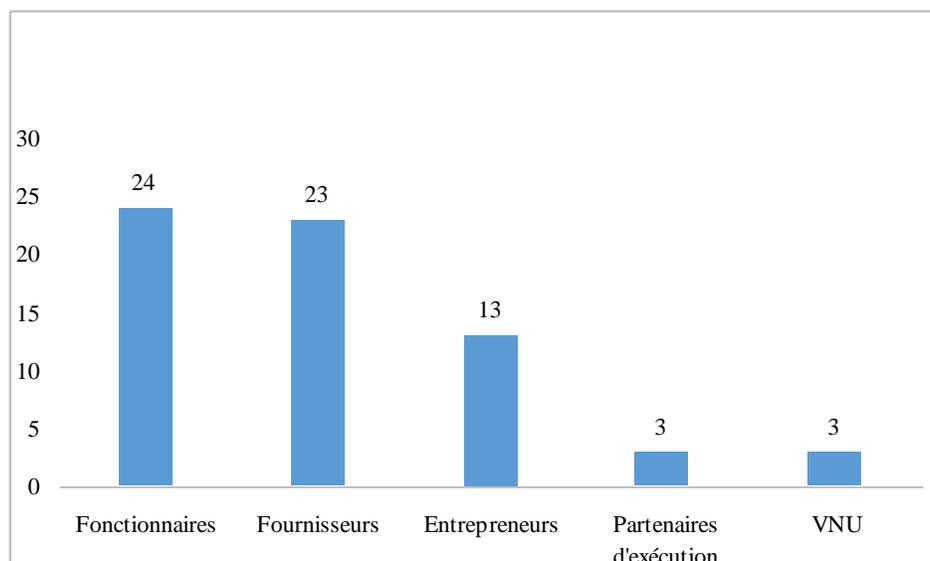
57. Sur les 66 dossiers reposant sur des allégations fondées, 27 % concernaient la région Afrique et 20 % la région États arabes (voir fig. 15).

Figure 15
Dossiers reposant sur des allégations fondées en 2016, par région



58. Les 66 dossiers reposant sur des allégations fondées concernaient 24 membres du personnel, 23 fournisseurs (dont un vacataire), 13 entrepreneurs (titulaires de contrat de louage de service), 3 partenaires d'exécution et 3 Volontaires des Nations Unies (voir fig. 16).

Figure 16
Dossiers reposant sur des allégations fondées, par statut contractuel



Lettres d'observations

59. Le Bureau a, en 2015, adressé 15 lettres d'observations aux services concernés pour les alerter sur les défaillances des dispositifs de contrôle interne constatées par les enquêteurs.

Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)

60. Le préjudice financier total avéré par les rapports d'investigation du Bureau en 2016 s'est élevé à environ 1,46 million de dollars (voir annexe 4). Les pertes étaient liées à 6 cas de vol et de détournement de fonds, dont 1 ayant trait aux subventions du Fonds mondial, 4 cas de fraude aux indemnités et 1 cas de fausse déclaration, falsification de documents et fausse certification. À la date d'établissement du présent rapport, le PNUD avait au total recouvré environ 42 000 dollars (soit 2,9 %). De plus, environ 2,23 millions de dollars ont été recouverts en 2016 au titre de sept dossiers couvrant des années antérieures. Une partie de ce montant n'avait pas été signalée comme préjudice subi au cours de l'année de notification pertinente parce que les rapports d'enquête n'avaient pas été publiés dans trois de ces cas.

61. En 2016, une équipe spéciale présidée par le Bureau des services de gestion a été créée pour examiner le recouvrement des avoirs perdus ces dernières années en raison de la fraude et du vol. Le Bureau a participé à l'Équipe spéciale, qui a examiné les problèmes que pose le recouvrement des avoirs, ainsi que les meilleures pratiques et solutions, afin d'accroître le taux de recouvrement.

Mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22 du Conseil d'administration)

62. Les mesures adoptées par d'autres bureaux (le Bureau juridique, le Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires, le Bureau de la déontologie, les bureaux de pays, le Comité d'examen des fournisseurs et les bureaux régionaux) dans les cas étayés par le Bureau sont détaillées ci-après.

63. Sur la base des 23 rapports d'investigation transmis au Bureau juridique concernant des fonctionnaires en 2016, trois fonctionnaires ont été renvoyés. Dans le cas de cinq fonctionnaires qui avaient démissionné avant l'achèvement de l'investigation, une lettre a été placée dans le dossier de chacun d'eux, en application de l'article 72 du Cadre juridique, indiquant qu'il aurait été accusé de faute s'il était resté au service du PNUD. Deux fonctionnaires ont été mis hors de cause et ont reçu un avertissement écrit. Les 13 autres rapports transmis au Bureau juridique étaient encore en cours d'examen à la fin de 2016.

64. Le Bureau a présenté trois rapports d'investigation au Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires concernant les Volontaires des Nations Unies. Sur la base de ces trois rapports, deux Volontaires des Nations Unies ont été renvoyés. Un rapport était toujours en cours d'examen à la fin de 2016.

65. Le Bureau a présenté un rapport d'investigation au Bureau de la déontologie, qui a conclu en toute indépendance que le requérant avait subi des représailles et a renvoyé le dossier devant le Bureau juridique.

66. S'agissant des 13 rapports que le Bureau a transmis aux bureaux de pays, 2 titulaires de contrat de louage de service ont vu leur contrat résilié et 5 leur contrat non renouvelé. Cinq autres titulaires de contrat de louage de service avaient démissionné avant la fin de l'investigation. Le dernier rapport était toujours en cours d'examen par le bureau de pays à la fin de 2016.

Autres rapports d'investigation

67. En 2016, le Bureau a présenté 19 rapports d'investigation (concernant 25 dossiers) au Comité d'examen des fournisseurs. Ces 19 rapports étaient encore en cours d'examen par le Comité à la fin de 2016. Un rapport d'investigation a été transmis à un autre bureau du PNUD en 2016. Le Bureau a soumis au Bureau juridique quatre demandes de renvoi aux autorités nationales en 2016, pour transmission au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Au 31 décembre 2016, le Bureau des affaires juridiques avait renvoyé un dossier aux autorités nationales.

Respect des normes sociales et environnementales

68. Le Groupe du respect des normes sociales et environnementales qui relève de la Section des investigations du Bureau a enquêté sur deux cas en 2016. En plus de ces deux dossiers, le Groupe a continué d'analyser les plaintes et les requêtes émanant de diverses parties prenantes extérieures.

VIII. Coordination avec le système des Nations Unies

69. Assurant la présidence des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies en 2015-2016, le Directeur du

Bureau de l'audit et des investigations a continué de diriger les activités des représentants, qui comprenaient les réunions virtuelles bimensuelles; les consultations avec le réseau de contrôle des donateurs bilatéraux; le contrôle des engagements à l'issue des audits conjoints interinstitutions; l'élaboration et l'harmonisation d'outils et méthodes d'audit.

70. En septembre 2016, le Bureau a accueilli la réunion annuelle de 2016 des représentants, où la session du Groupe de travail consacrée aux opinions d'audit sur les niveaux d'engagement a abouti à une opinion à quatre niveaux, à mettre à la disposition des organisations participantes.

71. Le Bureau a poursuivi ses contacts tant avec les États Membres qu'avec ses homologues en vue de recenser et mettre en commun les pratiques optimales, de discuter de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des organismes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales. Le Directeur adjoint du Bureau, responsable des enquêtes, a été élu en septembre 2015 Vice-Président des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies. Le Bureau est membre du secrétariat de la Conférence des enquêteurs internationaux, et a accepté en 2016 d'accueillir, avec le Secrétariat de l'ONU, l'UNICEF et le FNUAP, sa conférence annuelle en 2017 à New York. La planification et la préparation des travaux sont en cours.

IX. Services consultatifs et autres services d'audit

Services consultatifs

72. Le Bureau a continué de prêter conseil à l'administration, à tous les échelons, que ce soit au siège, dans les centres régionaux ou dans les bureaux de pays. Ces services consultatifs portaient sur toute une série de sujets, notamment l'audit, accompagné de rapports correspondants, de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ou par le PNUD, des arrangements relatifs à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications. Le Bureau a examiné régulièrement les clauses d'audit figurant dans les accords de contribution conclus avec les donateurs, sur demande.

73. En 2016, la Section des investigations a continué de fournir des informations à tous les bureaux régionaux du PNUD et à d'autres bureaux, notamment le Bureau des services de gestion, ainsi qu'à divers bureaux de pays qui le lui demandent, sur les enseignements tirés des précédents dossiers, l'accent étant mis sur la prévention de la fraude et la détection précoce afin d'atténuer les risques de fraude.

Services d'audit et d'investigations internes prêtés à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

74. En vertu de l'accord de service biennal conclu avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes le 6 décembre 2015, le Bureau a, en 2016, continué de prêter à cet organisme des services d'audit et d'investigation internes. Au sein du Bureau, un groupe s'occupe exclusivement de l'audit interne d'ONU-Femmes, doté de quatre postes que cet organisme finance intégralement. Le Bureau rend compte séparément au Conseil d'administration d'ONU-Femmes des audits et enquêtes ainsi réalisés.

X. Opinion

75. Le Bureau assure un contrôle interne indépendant au moyen d'audits internes sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD. Conformément à la politique de surveillance du PNUD qui s'inscrit dans le système de redevabilité du PNUD (DP/2008/16/Rev.1), le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies fournit des services indépendants de contrôle externe par l'intermédiaire d'audits des états financiers et des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et de l'administration et de la gestion du PNUD. Le principal objectif des travaux accomplis par le Comité des commissaires aux comptes, distinct de celui du Bureau de l'audit et des investigations, est d'exprimer une opinion sur les états financiers du PNUD.

76. En vertu de la décision 2016/13, le Bureau est tenu de fournir une justification à l'appui de son opinion présentée en 2016, à la suite de son introduction en 2015 (décision 2015/13), sur la base de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.

77. L'opinion du Bureau fait fond sur les rapports d'audit publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, dont la majorité portait sur les activités du PNUD en 2015. Un résumé des travaux d'audit sur lesquels s'appuie l'opinion figure au chapitre IV du présent rapport, et les critères associés sont décrits à l'annexe 5. La méthode d'évaluation des risques du Bureau, qui augmente la fréquence des audits des entités à haut risque, est décrite au chapitre I.

78. Sur la base de la portée des travaux entrepris, de l'avis du Bureau, la qualité et l'efficacité de la gouvernance, la gestion des risques et des contrôles du PNUD décrites dans les rapports d'audit publiés en 2016 sont globalement satisfaisantes en partie, ce qui signifie que les processus sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations. Le taux d'application des recommandations d'audit au 31 décembre 2016 (87 %) est supérieur à l'objectif fixé dans le cadre intégré de résultats et de ressources du PNUD, ce qui indique que des mesures appropriées sont prises en temps opportun lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles.